

AVIS DE PUBLICITE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE BOULOGNE

CIAS

24 rue des Landes

85170 LE POIRE SUR VIE

M. le Président

**Objet du marché : Fourniture et pose de rails de transfert pour
l'EHPAD de Saint Etienne du Bois**

Date limite de réception des offres : 19/06/2026 à 12h00

Pouvoir adjudicateur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE BOULOGNE

24 rue des Landes

85170 LE POIRE SUR VIE

Téléphone : 02.51.31.60.09

Fax : 02.51.31.65.68

Adresse internet : <http://www.vie-et-boulogne.fr/>

E-Mail : e.ouvrard@vieetboulogne.fr

Statut : Communauté de communes

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>

Objet du marché :

Fourniture et pose de rails de transfert pour l'EHPAD de Saint Etienne du Bois

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Lieu principal de livraison :

EHPAD SAINT ETIENNE DU BOIS

Les prestations sont traitées à prix forfaitaires.

Dévolution en marché unique.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée prévisionnelle de 18 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site :<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par pourcentage et notés sur 100 :

1. Critère Valeur technique pondéré à 45 %.
2. Critère Prix des prestations pondéré à 45 %.
3. Critère Performance environnementale pondéré à 5 %.
4. Critère Délais pondéré à 5 %.

Modalités de mise en oeuvre des critères

1. Le critère Valeur technique est défini par les sous-critères, pondérés par points, qui suivent.
Apprécié au vu des informations suivantes : Valeur technique

1.1. Sous-critère Qualité technique des équipements proposés pondéré à 20 points.

Précisions sur le sous-critère : conformité aux normes applicables ;
robustesse et durabilité des rails ;
ergonomie du système ;
facilité d'utilisation pour les soignants ;
compatibilité avec les équipements existants ;
niveau sonore ;
sécurité des patients.

Apprécié au vu des informations suivantes Qualité technique des équipements proposés

1.2. Sous-critère Méthodologie d'installation et organisation du chantier pondéré à 15 points.

Précisions sur le sous-critère : planning d'intervention ;
phasage des travaux ;
maintien de l'activité de l'EHPAD ;
gestion des nuisances (bruit, poussière, sécurité) ;
coordination avec le personnel de l'établissement

Apprécié au vu des informations suivantes Méthodologie d'installation et organisation du chantier

1.3. Sous-critère Maintenance / SAV / garanties pondéré à 10 points.

Précisions sur le sous-critère : durée et étendue des garanties ;
délai d'intervention SAV ;
disponibilité des pièces détachées ;
modalités de maintenance préventive.

Apprécié au vu des informations suivantes Maintenance / SAV / garanties

2. Critère Prix des prestations

Apprécié au vu des informations suivantes : Prix des prestations

3. Critère Performance environnementale

Précisions sur le critère : recyclabilité des matériaux ;
limitation des déchets de chantier ;
politique environnementale du candidat ;
optimisation logistique ;
consommation énergétique des équipements si pertinente

Apprécié au vu des informations suivantes : Performance environnementale

4. Critère Délais

Apprécié au vu des informations suivantes : Délais

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2026MP30

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 01/06/2026

Date limite de réception des offres : 19/06/2026 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour le marché en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Nantes

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé(e) par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). La production d'un document d'habilitation, signé de façon électronique par chaque membre du groupement, sera exigé du seul attributaire.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- pour les renseignements d'ordre technique et administratif :

COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE